

**N° 5489<sup>3</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

**PROJET DE LOI****sur l'application des normes comptables internationales dans le secteur des assurances et portant modification:**

- de la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative:
  - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
  - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger;
- de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE****DEPECHE DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE GENERAL  
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AU MINISTRE DES FINANCES**

(7.11.2005)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 30 juin 2005 vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de loi dont question dans sa séance plénière du 28 octobre 2005.

Le projet de loi sous examen a pour objet de transposer en droit national:

- Les articles 5 et 9 du règlement (CE) No 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales.
- La directive 2003/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2003 modifiant les directives 78/660/CEE, 86/635/EEC et 91/647/CEE du Conseil sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance.

Le projet de loi en question a trait à la présentation des comptes des entreprises d'assurance et de réassurance. Plus précisément le texte tend à assurer une meilleure comparabilité des comptes des entreprises du secteur des assurances dans un but de transparence et de renforcer la fiabilité.

La Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation particulière à formuler et approuve par conséquent le projet de loi dont question.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

*Le Secrétaire, général,*  
Robert LEY

*Le Président,*  
Marco GAASCH

